

Professionaliser l'activité de formateur indépendant à travers une démarche qualité

Version 2026

Prérequis

- ✓ Exercer une activité de formateur indépendant à titre principal.
- ✓ Avoir un projet de mise en œuvre d'une démarche qualité.

Durée

21 heures, en individuel
(planning établi ensemble)

Lieu

À distance (Google Meet + plateforme e-learning) ou en présentiel à Rosporden selon besoin

Tarifs

Autonomie guidée : 1 600 €

Renforcé : 2 100 €

Net de taxe, frais d'examen inclus (prises en charge possibles)

Accessibilité

Pour toute situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité (Vanessa SEDAN : 07 69 94 23 27)

Public

- Formateurs indépendants exerçant à titre principal
- Dirigeants de structures de formation privées à but lucratif comptant 0 ou 1 salarié/formateur

Objectifs pédagogiques

La formation vise à permettre aux participants de :

- mettre en place une veille qualité adaptée à leur activité de formateur indépendant ;
- analyser leurs pratiques au regard de référentiels qualité de référence ;
- structurer un modèle organisationnel intégrant les enjeux qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- concevoir les supports nécessaires à une démarche qualité conforme ;
- piloter et faire évoluer leur démarche qualité dans une logique d'amélioration continue.

Deux formules au choix (21 h)

Formule	Organisation
Autonomie guidée 1 600 €	7 h de visio individuelle + 14 h d'e-learning
Renforcé 2 100 €	12 h de visio individuelle + 9 h d'e-learning

Modalités et délais d'accès

Inscription via le formulaire dédié ou via Mon Compte Formation, suivie d'un entretien d'analyse des besoins et de vérification des prérequis.

Délai d'accès : démarrage au plus tôt **11 jours ouvrés** après la proposition d'inscription (CPF). Autres financements : inscription jusqu'à 48 h avant le démarrage, selon les disponibilités et après accord du financeur. Détail page suivante.

Certification visée

La formation prépare à la certification « Professionaliser l'activité de formateur indépendant à travers une démarche qualité », détenue par Personalis et enregistrée le 27/11/2025 au Répertoire spécifique de France Compétences sous le numéro RS7387.

Modalités et délais d'accès

Version 2026

Les étapes de l'inscription

- Demande d'inscription (formulaire dédié ou Mon Compte Formation).
- Entretien d'analyse des besoins et de vérification des prérequis, à distance.
- Envoi du document contractuel adapté au financement (contrat, convention ou proposition de commande CPF), accompagné du programme, du règlement intérieur et des CGV.
- Démarrage après accord du financeur et expiration des délais légaux ci-dessous.

Délais selon votre mode de financement

Compte personnel de formation (CPF)

- Réponse de Personalis à votre demande sous **2 jours ouvrés** (jusqu'à 30 jours ouvrés si l'examen des prérequis le nécessite).
- Vous disposez de **4 jours ouvrés** pour valider la proposition.
- **11 jours ouvrés minimum** entre l'envoi de la proposition et le début de la formation.
- Rétractation possible pendant **14 jours ouvrés** après votre validation, jusqu'au premier jour de formation.
- Annulation sans pénalité plus de 7 jours ouvrés avant l'entrée en formation.
- Participation forfaitaire obligatoire de **150 €** à votre charge, sauf exonération (demandeurs d'emploi, abondement employeur...). Elle ne peut pas être prise en charge par l'organisme de formation.
- Pour une certification du Répertoire spécifique, le CPF finance **1 500 € maximum** ; le complément peut être pris en charge par votre employeur, un OPCO, France Travail ou par vous-même.

CGU Mon Compte Formation (Caisse des Dépôts) · décrets n° 2026-127 du 24 février 2026 et n° 2026-234 du 30 mars 2026

Financement personnel

- Contrat de formation signé avant l'inscription définitive et tout règlement.
- Délai de rétractation de **10 jours** à compter de la signature, porté à **14 jours** lorsque le contrat est conclu à distance.
- Aucune somme exigée avant la fin du délai de rétractation ; ensuite, acompte de **30 % maximum**, le solde étant échelonné au fil de la formation.
- En cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues.

Code du travail, art. L6353-3 à L6353-7 · Code de la consommation, art. L221-18

Employeur ou OPCO

- Convention de formation signée entre Personalis et l'employeur avant le démarrage.
- En cas de prise en charge OPCO, la demande doit être déposée par l'employeur et acceptée avant l'entrée en formation (délais propres à chaque OPCO).

Code du travail, art. L6353-1 et L6353-2

France Travail (AIF)

- Devis établi par Personalis et déposé sur Kairos.
- Entrée en formation uniquement après validation de la demande par votre conseiller France Travail.

Médiation de la consommation : les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève Personalis figurent dans nos conditions générales de vente.

Professionaliser l'activité de formateur indépendant à travers une démarche qualité

Version 2026

Moyens d'encadrement

Personalis met en œuvre un encadrement pédagogique individualisé, visant à adapter chaque action de formation aux besoins réels des stagiaires et au contexte de leur activité professionnelle.

Les formations sont assurées par Vanessa SEDAN, dirigeante de Personalis, formatrice diplômée, ingénieure pédagogique et consultante spécialisée dans la démarche qualité des organismes de formation. Auditrice Qualiopi, elle accompagne depuis plusieurs années des organismes de formation dans la structuration de leur activité, la mise en conformité réglementaire et la préparation aux audits de certification.

Méthodes mobilisées

- Visioconférences individuelles (Google Meet) ou présentiel, et contenus e-learning à son rythme
- Supports fournis : vidéos, fiches, documents de pilotage
- Apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôle, mises en situation et explications imagées
- Exercices progressifs et simulations avec débriefing
- Participation active et expérimentation des participants privilégiées

Assistance technique et pédagogique

Assurée en continu par la formatrice, par courriel (contact@personalis.fr), WhatsApp ou téléphone (**07 69 94 23 27**).

Suivi et appréciation des résultats

- Évaluations de connaissances au fil de la formation pour valider l'acquisition des savoirs
- Validation de chaque module e-learning : quiz de fin de module horodaté et travail d'application remis, corrigé par la formatrice
- État de progression issu de la plateforme Keyro (statut « terminé » de chaque module et pourcentage d'avancement), archivé dans le dossier du stagiaire
- Tableau de suivi individuel (module, durée moyenne indiquée, date de validation, résultat, livrable)
- Émargement de chaque séance en visio ou en présentiel par le stagiaire et la formatrice
- Traçabilité des échanges d'assistance (courriel, WhatsApp, téléphone)
- Certificat de réalisation et questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Certificat délivré en cas de réussite à la certification

Déroulé de la formation

Module	Contenu
Module 1 – Mettre en place une veille	<ul style="list-style-type: none">✓ La veille légale et réglementaire✓ La veille métiers✓ La veille sur les innovations pédagogiques✓ La veille handicap✓ Savoir exploiter la veille✓ Choisir les sources pertinentes✓ Les outils pour la mise en place d'une veille opérationnelle
Module 2 – Analyser ses pratiques au regard d'un référentiel qualité	<ul style="list-style-type: none">✓ Le diagnostic qualité de l'organisation✓ Les référentiels (critères et indicateurs)✓ La démarche de certification qualité✓ Identifier les écarts de conformité (méthodes et outils)✓ Les risques et répercussions en tant que formateur indépendant✓ Les mesures préventives et correctives
Module 3 – Structurer son modèle organisationnel	<ul style="list-style-type: none">✓ L'analyse des besoins✓ La prise en compte des personnes en situation de handicap✓ La contractualisation✓ Les évaluations
Module 4 – Concevoir sa base documentaire	<ul style="list-style-type: none">✓ La base documentaire✓ Comment prouver les process qualité✓ Les outils à utiliser✓ Analyser les résultats des outils d'évaluation afin d'innover et d'améliorer ses pratiques et ses résultats
Module 5 – Piloter sa démarche qualité	<ul style="list-style-type: none">✓ L'analyse des évaluations (méthodes et outils)✓ Les indicateurs✓ Le pilotage du dispositif qualité✓ Les outils d'automatisation✓ Les CRM et LMS

Déroulé de la certification

Rapport écrit

Dans le cadre d'un rapport écrit, le candidat devra :

- présenter un état des lieux comparatif de ses processus et flux de travail au regard d'un référentiel qualité de son choix, et ses axes d'amélioration au travers d'un plan d'action (C2) ;
- présenter un modèle organisationnel de son activité de formateur indépendant, sur toute la chaîne de valeur, répondant aux enjeux qualité et adapté à la dimension de sa structure (C3) ;
- constituer une base documentaire correspondant au modèle organisationnel proposé et en lister les éléments dans un tableau de preuves permettant d'en garantir le suivi (C4) ;
- présenter le dispositif de pilotage de son activité en lien avec sa démarche qualité (C5).

Soutenance orale

Le candidat soutient à l'oral, devant le jury, son projet de démarche qualité. Il est notamment interrogé sur l'exploitation de sa veille opérationnelle en matière de formation professionnelle (C1).

Situation de handicap

Le référent handicap prend en compte, dès l'inscription, la situation de handicap du candidat si elle est mentionnée. Un entretien lui est proposé afin d'envisager les aménagements de la formation et des épreuves.